



MAIRIE
PULIGNY-MONTRACHET

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 72-2024

Arrêté Portant réglementation : PLACE DU PASQUIER DE LA FONTAINE

Madame Le Maire de Puligny-Montrachet

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82_213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Règlement Général de voirie du 17 Juin 1964 relatif à la conversation et à la surveillance des voies communales,

VU la demande reçue par mail, le 17 Avril 2024 par la **société Exclusive France Tours** situé 85 Route de Pommard 21200 BEAUNE afin de réaliser une manifestation « découverte en 2 CVs de la Bourgogne Viticole », il est demandé de pouvoir stationner 15 véhicules autour de la Place du Pasquier de la Fontaine, le **Dimanche 05 Mai 2024 entre 12h00 et 15h00**,

Afin de réaliser la manifestation « découverte en 2 CVs de la Bourgogne Viticole », sur la Place du Pasquier de la Fontaine, l'accès à celle-ci doit être réglementé,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La **société Exclusive France Tours** est autorisée à occuper le domaine public afin de stationner les 14 véhicules 2CVs, pour leur « Découverte de la Bourgogne Viticole », sur la **Place du Pasquier de la Fontaine**.

Article 2 : L'accès doit être réglementé :

**Les 15 places de parking situées,
autour de la Place du Pasquier de la Fontaine,
seront RÉSERVÉES UNIQUEMENT à la société Exclusive France Tours :**

Le : Dimanche 05 Mai 2024 entre 12h00 et 15h00

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par **société Exclusive France Tours** situé 85 Route de Pommard 21200 BEAUNE, demandeur.

Article 4 : Le droit des riverains sera respecté.

Article 5 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état après les travaux.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché par la commune.

Article 7 : Le présent arrêté sera adressé à la **société Exclusive France Tours** et à la **Gendarmerie de NOLAY**, qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Puligny-Montrachet, le 24 Avril 2024.

Madame Le Maire,

Alexandra PASCAL

